

SAGR - Office de la viticulture et d'agro-écologie

Station phytosanitaire cantonale

Rte de l'Aurore 1 · 2053 Cernier

Tél. 032 889 36 82

Michel.Horner@ne.ch

www.ne.ch/gc | [herbages](#) | [campagnols](#) | [feu bactérien](#)

Bulletin phyto no. 9 du 10 octobre 2018

- Colza: insectes, régulateur
- Couverts végétaux
- Maïs ; Pois ; Céréales ; Betterave sucrière
- Herbages

Généralités

Les peu de précipitations ces dernières semaines et les conditions sèches actuelles empêchent une levée régulière des semis et ne permettent pas une bonne activation des herbicides résiduels.

Le bulletin actuel est moins fréquent et il doit être considéré comme **un complément à la page "Actualisation végétale" dans l'Agri**. Cette page est le fruit et le résumé d'une conférence téléphonique hebdomadaire entre les stations phytosanitaires romandes, le CBS et l'Agri.

Climat: En moyenne nationale, septembre 2018 figurera parmi les dix plus chauds depuis le début des mesures il y a plus de 150 ans. En plus de la chaleur, septembre s'est également caractérisé par un déficit de précipitations régionalement marqué.

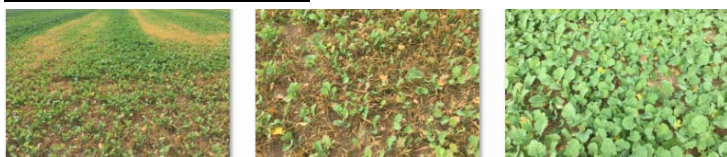


Source: [MétéoSuisse](#) (pour Neuchâtel)

Colza

Stades: Les stades sont étroitement liés aux conditions d'alimentation en eau au moment de la germination. Ainsi, la plupart des cultures sont maintenant bien levées et se trouvent entre les stades 6 à 8 feuilles avec, pour les plus avancés, une première élongation de 1 à 3 cm. Le collet idéal pour l'hivernage de 0,8 à 1 cm est atteint dans la plupart des cas. Cependant, une partie des colzas dans des conditions trop sèches n'ont pas pu levé (ou levée très irrégulière), voire, ont dû être ressemés.

Désherbage anti-graminées



Désherbage trop tardif: colza trop concurrencé | désh. au bon moment

Colza sans herbicide:



Ci-dessus: le couvert n'a pas (trop) concurrencé le colza. Parfait !

P.P. CH-2053
Cernier

Post CH SA

«Nom_et_prénom»

«Adresse_1»

«Adresse_2»

«Cp» «Lieu»

Insectes colza:

Altises: L'**activité d'adulte** en étant plus importante que dans une année moyenne, plusieurs autorisations spéciales (PER) ont dû être délivrées entre mi et fin-septembre afin de protéger les jeunes plantes fragiles (= **seuil 1: lutte contre l'adulte**). Le vol d'altise s'est terminé ; des captures isolées sont encore possibles.

L'**activité de larves** va débuter ces prochains jours (10 à 15 jours après la ponte). Les larves creusent des galeries dans les pétioles des feuilles, parfois jusqu'à la tige principale. Des plantes vigoureuses (semis normal du 20 au 31 août) sont un facteur important pour prévenir des dégâts. D'ici quelques jours, les larves ont grandi et devrait être bien visibles (contrôle à l'œil facile !). Le seuil d'intervention est de 7 pieds sur 10 avec au moins une larve (= **seuil 2: lutte contre larves**). Ne pas intervenir trop tôt (dès la mi-octobre) afin de toucher le plus de larves possibles. Un traitement trop précoce ne sera pas très efficace.



Photo: pétiole de colza parasité par des larves d'altise. © Michel Petitot SPC-JU.

Charançon du bourgeon terminal: Ce charançon s'attaque au cœur du colza et il provoque des colzas balai au printemps. Dans le passé, ces colzas balai étaient le fruit d'une forte attaque par les altises (surtout si hiver dur), car la présence du charançon du bourgeon terminal (ou charançon noir d'hiver) était rare.



Le vol chez nous a débuté le week-end du 6 au 7 octobre. Le traitement (si seuil atteint) doit avoir lieu après le pic du vol, environs 2 semaines après le début du vol, c'est-à-dire entre les 20 et 25 octobre. **Ce traitement agira également contre les larves d'altise !**

La surveillance du charançon noir n'est possible qu'avec une cuvette jaune. Le seuil est le suivant: Dès mi-octobre, dans les régions fréquemment sujettes à de fortes attaques, 10 captures en 3 jours dans la cuvette.

Une autorisation en PER est obligatoire pour tout traitement insecticide en automne. → Voir aussi FT **6.65.1** et 6.65 et 1.37.

Fongicides et régulateurs: En choisissant une variété résistante, les maladies ne devraient pas influencer le rendement. Un traitement fongicide devient alors aléatoire et en général inutile, en particulier celui dirigé vers le **phoma** (automne et/ou printemps).

Les fongicides appliqués entre les stades 4 à 8 feuilles n'ont pas une très bonne efficacité. Certains fongicides ont un effet racourcisseur (Horizont, Sirocco, Fezan, Caramba, ...). Caryx et Toprex contiennent un fongicide en mélange avec un régulateur. L'application d'un régulateur (FT 6.41) ne se justifie que lorsque: - le stade 6 feuilles est atteint avant le 10 octobre; - la taille des feuilles est grande; - il y a eu un apport d'azote en automne; - la densité de plantes est élevée (> 50 plantes/m²).

Ne pas quitter l'extenso pour appliquer un fongicide. Il est recommandé de laisser un témoin qui permet d'évaluer l'efficacité du fongicide. Le Caramba et le Sirocco ont une ZNT de 20 m !

Couverts végétaux

De manière générale, le roulage des couverts à la floraison peut être recommandé pour les espèces non légumineuses (avoine, moutarde, phacélie, ...), car il permet une meilleure minéralisation de l'azote piégé par les plantes. La destruction sera dépendante des programmes choisis. En PER, une destruction est possible dès que les espèces semées couvrent complètement le sol. La date du 15 novembre n'est donc plus d'actualité.



Abeilles: Afin d'éviter d'attirer les abeilles en fin de saison, les couverts végétaux en fleurs (phacélie) seront roulés (fauche ou broyage également possible) ... hors vol des abeilles.

Maïs

La récolte du maïs grain a débuté.

Pyrale: Les attaques de la pyrale ont été bien visibles, même en altitude (Val-de-Ruz). Cependant, les attaques d'une intensité moyenne à faible (5 à 20, voire max. 30 %) ont été sans conséquence et les récoltes ont été réalisées sans perte.

Il y a aussi eu des tiges de maïs cassées dû à la fusariose (risque de confusion avec la pyrale, mais absence de galerie ou de sciure).

A titre préventif, nous conseillons de prévoir une application de trichogrammes en 2019. Les seuils sont de 10 - 20 % de plantes touchées pour du maïs grain et de 20 - 30 % pour du maïs ensilage. Après la récolte: broyer les résidus de récolte et les incorporer dans le sol par un labour propre. En cas de semis direct, broyer finement les pailles.



Pois protéagineux d'automne

Semis: La période idéale de mise en place va de la mi-octobre à la mi-novembre (semis à une profondeur de 5 cm). Un semis trop précoce favorise le développement des maladies (anthracnose).

Le **désherbage** en pré-levée est conseillé si l'on redoute des problèmes de graminées. Voir FT 10.31-32. Le désherbage en post-levée au printemps facilite le resemis lors de mauvais hivernage.

Association: Il est également possible de cultiver une association de pois et d'orge (2 rang de préférence) ou de blé fourrager. Les proportions de semis sont généralement de 80 % d'une dose de semis en culture pure de pois et 40 % de céréale. L'objectif étant

d'atteindre au minimum 30 % de pois dans la récolte (minimum requis pour la prime de culture pour les légumineuses à graines).

Cette pratique diminue le risque de salissement des parcelles et facilite la récolte, la céréale servant de tuteur au pois. Selon besoin, le désherbage sera en principe limité à la herse étrille et aux herbicides homologués dans les 2 cultures (Pendimethaline et Bentazone) Il faut par contre contacter les centres collecteurs à l'avance pour s'assurer de la prise en charge des différentes associations.

Céréales

Orge: les cultures d'orge lèvent; les premières semées atteignent le stade 1-2 feuilles. **Blé:** les semis ont commencé.

Limaces: Contrôlez les cultures dès la levée, en particulier les parcelles avec précédent colza et en semis direct. Intervenez si nécessaire à l'aide d'un granulé anti-limaces. → voir FT 20.63-64

Désherbage: Pour les céréales semées tôt (en particulier l'orge, et le triticales), il est préférable de désherber en automne, en visant particulièrement les graminées.

Le désherbage en pré-levée est encore possible jusqu'au 10 octobre mais **les conditions actuelles de sol sec ne permettent pas une activation des herbicides racinaires**. L'efficacité sera réduite. Les traitements de post-levée d'automne sont autorisés jusqu'au 31 octobre, les applications se feront dès le stade 2 feuilles avec des premières précipitations. Un témoin non traité est recommandé (obligatoire en pré-levée) afin de contrôler l'efficacité et l'effet sur la culture. Dans les terres légères, appliquer la dose recommandée la plus faible.

Les céréales qui n'ont pas été traitées à l'automne, pourront être désherbées au printemps avec une sulfonilurée (si les graminées ne sont pas trop développées ou si l'agrostide n'est pas résistante) ou un graminicide (Axial One, Puma Extra, ...).

En IP-Suisse, il est autorisé de traiter en automne, mais uniquement en post-levée. Les produits à base d'isoproturon et de pinoxaden sont interdits en S2 et le Trinity a une ZNT de 20m.

Le **désherbage mécanique** est décrit dans la FT 2.39.5

Betteraves sucrières

La campagne d'arrachage vient de débuter. Un dernier contrôle de l'état sanitaire de la culture est conseillé, surtout dans le but d'évaluer la situation de la **cercosporiose** et le résultat du programme de désherbage. Les racines atteintes de rhizoctone brun sont à sortir des parcelles, dans la mesure du possible.

Du fait des conditions sèches actuelles, le risque de dégâts aux racines lors de la récolte est important, ce qui pourrait entraîner un risque de pourriture pendant le stockage. Il est donc judicieux de limiter la durée de stockage entre la récolte et la livraison.

Nous rappelons les mesures mises en place pour lutter préventivement contre le **souchet comestible**. Cette espèce problématique ne s'étant pas encore installée dans notre région, il importe de tout faire pour l'en empêcher. Voir FT 20.46.1-2 et surtout le site web: www.souchet-comestible.ch.

Son arrivée chez nous sera très probablement due par les machines contaminées (terre !) en provenance des régions touchées (BE, FR, SO, VD, ...).

Herbages

Dans certaines nouvelles prairies, il est encore possible d'intervenir à l'aide de MCPB (dès le stade 3 feuilles trifoliées des trèfles). Si les rumex ont atteint le stade 3 feuilles (feuilles plus grandes qu'une cuillère à soupe), il est recommandé d'ajouter 0,5 à 1 l/ha d'asulame. Voir FT 17.31.